



Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 25

TB

2024-02-08 /04

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MAROT, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, JF ORTEGA, E. MASSART, CI COURTOIS, G. FABRE, JL FELLOUS, Ch PUJOL,

ABSENTS : S. ALET a donné procuration à P. BURTE
A. MEYOUR a donné procuration à M. LERNOUT
M. PAMS
Ch FAY a donné procuration à Ch NAUDI
H. TAURAN
N. FABRE a donné procuration à L. CAPELLI
S GODIN
V. RIVIERE

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le rapport d'orientation budgétaires présenté le 20 décembre 2023 ;
Vu la présentation et le vote du résultat anticipé de l'exercice 2023 et son affectation ;
Vu la maquette budgétaire en annexe ;

Monsieur Éric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2024 aux membres présents de l'assemblée.

La vue globale de ce document budgétaire par section est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 914 639 €
Recettes : 14 782 597 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 932 689 €
Recettes : 5 932 689 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur Eric STEPHANY et, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 4 abstentions (JL FELLOUS, Ch PUJOL, G FABRE, CI COURTOIS) adopte le budget 2024.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission à M. Le
Sous-Préfet de Lodève le :
et de la publication sur le site internet de
la commune le :

LE MAIRE

Michèle LERNOUT